

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le dix décembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 04 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 25

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 30

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,  
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET ; Pouvoir donné à M. HAURY  
Mme TEYSSIER ; Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
Mme JANISSET ; Pouvoir donné à M. VALEYRE  
Mme GINET ; Pouvoir donné à M. SALGADO  
M. BLANCHARD ; Pouvoir donné à M. RIVET

**ABSENT :**

Mme CHALANCON-LYOTHIER

n° 20241210\_D\_132

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le marché de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou a été organisé autour d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle :

**Objet : :**

**Renaturation,  
restauration de la  
continuité écologique  
du cours d'eau du  
Sambalou à Saint  
Just Malmont :  
Affermissement  
tranche optionnelle  
n°1**

Tranche ferme : Travaux sur secteur en amont du stade en herbe  
Tranche optionnelle 1 : Travaux sur secteur en aval du stade en herbe

La tranche ferme de 1 011 309,78 € HT pour la CCLS est en cours de réalisation.

Il demande au Conseil Communautaire d'affermir la Tranche Optionnelle n°1, qui avait été décalée en raison de contraintes foncières. Le montant de cette tranche s'élève à 242 636,41 € HT, détaillé en fonction des différents lots tel que :

-Lot 1 : Terrassement – Génie civil – Réseaux – Revêtements : 160 555,41 € HT  
-Lot 2 : Génie végétal – Plantations : 33 831,00 € HT  
-Lot 3 : Aménagement bois – Serrurerie : 41 000,00 € HT  
-Lot 4 : Mobilier urbain – Jeux : 7 250,00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affermissement de la Tranche Optionnelle n°1 du marché de renaturation, restauration de la continuité écologique et mise en valeur du cours d'eau du Sambalou.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

043-244301131-20241210-20241210  
Reçu le 17/12/2024

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

